TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLAGE DANS LE N°103 D'AVRIL 2018

Morainvilliers & Bures
Les Nouvelles

L'édito du Maire

Chers tous,

C'est avec plaisir que je vous retrouve dans ce numéro de printemps. Nous avons tenu à vous présenter les actions d'un des syndicats intercommunaux auquel la commune adhère, d'une part pour vous expliquer un de nos postes de dépenses (même très modeste pour ce syndicat) et d'autre part, pour mettre en lumière une de nos actions de solidarité. En effet, par cette adhésion, les familles qui ont un membre de leur famille souffrant d'un handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'un accueil et de diverses actions spécifiques. C'est le cas avec la plateforme de services qui vient d'être mise en place. Mais je vous laisse lire le dossier du mois à ce sujet.

Nous travaillons activement à préparer la rentrée de septembre et c'est pour mieux cerner les effectifs et éviter de se retrouver dans une situation proche de la fermeture de classe que nous vous demandons de ne pas tarder à faire vos inscriptions dans les écoles. Les effectifs sont parfois très variables d'une année sur l'autre et le plus compliqué à gérer ce sont les fermetures de classe qui entrainent des effectifs plus importants dans chaque classe.

Après avoir obtenu les accords de financement du département et de la région, les services et vos élus en charge des travaux œuvrent pour engager les travaux de réfection intérieure de la maison des Associations, dans le but de mieux vous accueillir si possible à la rentrée de septembre.

Je profite de ces quelques lignes pour insister auprès des habitants dont les haies débordent largement sur les voiries et entravent en tout ou partie les trottoirs de faire le nécessaire pour tailler leurs arbres et arbustes à défaut de quoi nous nous verrons dans l'obligation de faire faire ces travaux et de vous en demander paiement.

Je tenais aussi à souligner l'initiative portée par un de nos habitants pour retracer l'histoire de nos héros morts pour la France et dont le nom est inscrit sur le monument aux morts. Il me semble important, pour connaitre notre histoire, de répondre à sa sollicitation si vous avez des documents les concernant. Cette année, nous commémorerons les 100 ans de l'Armistice, c'est une occasion à ne pas manquer. L'actualité récente nous montre que nous avons besoin de personnes anormalement courageuses pour défendre nos valeurs. Ne négligeons pas les héros du passé.

Samedi 24 mars, nous avons eu la chance d'un très beau temps pour le Carnaval qui empruntait cette année les rues de Bures. Merci aux enfants, aux parents et aux enseignants qui ont joué le jeu d'une part, en participant, et d'autre part en se déguisant. Ce fut un très beau moment de convivialité. Merci aussi aux élus qui ont encadré la manifestation et à la Licorne qui avait contribué en décorant le camion et en réalisant le bonhomme Carnaval.

Il me reste à souhaiter de bonnes vacances à ceux qui profiteront de celles de Pâques.

Bien à vous. *Fabienne DEVEZE*

Au sommaire ...

LA MAIRIE VOUS INFORME 2 à 9
Conférence « Parler pour que les enfants écoutent, Ecouter pour que les enfants parlent » /
Horaires Mairie / Calendrier utile /
Inscriptions en maternelle ou en CP /
Dérogations scolaires /
Campagne de comptages sur le territoire de la GPSEO /
La carte Améthyste passe au numérique ! /
Conseil municipal du 21 mars 2018.

DOSSIER DU MOIS 10 à 13
HANDI VAL DE SEINE

ACTUALITES 14 à 15
Grand Paris Seine & Oise /
La communauté urbaine GPSEO s'offre son guide du Routard /
Enquête attractivité GPSEO /
Arnaques de démarchage en matière d'accessibilité des locaux recevant du public /
Hommage aux victimes du 23 mars 2018

ZOOM ARRIERE 16
Le civisme d'une famille Buroise salué /
Carnaval « Costumes du Monde » !

A VOS AGENDAS 17 à 18
Collecte de vos souvenirs pour les 80 ans de la SNCF ! /
Association Team Auto 78 /
Course solidaire avec Action contre la Faim

PETITES ANNONCES 19

ASSOCIATIONS 20 à 24

Prochain bouclage des Nouvelles
N° 104 - Mai 2018
Remise textes : le 16 Avril 2018
Parution : le 3 mai 2018

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur
www.morainvilliers-bures.fr / accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr

CONFERENCE GRATUITE

Poser un cadre à son enfant/ado de manière respectueuse des besoins de chacun

L'accolade

Le **lundi 9 avril 2018** de 20h à 22h

A Morainvilliers, salle des fêtes

Avec Ségolène Hartz, psychologue

Entrée gratuite, inscription obligatoire

Renseignements et inscriptions :
segolene@laccolade.org
06 62 41 91 21
Site internet et f : laccolade.org

La mairie vous informe

Les principales dates à retenir

ENCOMBRANTS :

Collecte le mercredi 6 juin 2018

> Sont considérés comme des encombrants : sommiers, matelas, ferrailles, meubles de moins de 2,50m de haut et de moins de 100 kg. Pas de déchets toxiques ni de gravats.

> A déposer en bordure de rue la veille à partir de 19h ou avant 6h le matin) à raison de 2m³ par collecte et par foyer.

Retrouvez toute l'information sur gpseo.fr

La communauté urbaine gère vos déchets et répond à toutes vos questions en contactant INFOS DECHETS : 01 34 01 20 36

DÉCHETS VERTS :

Lundis 2, 16 et 30 avril et 7, 14, 21 et 28 mai

10 sacs maximum

TRAVAUX BRUYANTS

➔ Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins à moteur, tronçonneuses, tondeuses thermiques ou électriques, jets haute pression… tous travaux bruyants sont :

- **interdits les jours fériés toute la journée**
- **tolérés les dimanches de 10h à 12h**
- **permis les autres jours sauf entre 20h et 8h**

NOUS CONTACTER

Le maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Par téléphone : 01 39 75 87 53 aux horaires d'ouverture (ci-dessous)
Par courriel :
Depuis le formulaire NOUS CONTACTER sur notre site www.morainvilliers-bures.fr

Par courrier :
Mairie - Place de l'église
78630 Morainvilliers

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil :

Lundi :	9h à 12h / 14h à 17h
Mardi :	9h à 12h
Mercredi :	9h à 12h
Jeudi :	9h à 12h
Vendredi :	/ 14h à 17h
Samedi :	9h à 12h

LA MAIRIE EST DESORMAIS FERMEE LE JEUDI APRES-MIDI

Service de l'urbanisme et du cadastre :
Uniquement lundi , mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.

LES NOUVELLES

Directeur de la publication :
Fabienne Devèze

Adjointe à la communication :
Stéphanie Martin

Comité de rédaction :
Equipe municipale
Mise en page : Anna Design

Impression : Ateliers Demaille, Alfortville

La mairie vous informe

Affaires scolaires

Inscription en maternelle ou en CP

A la rentrée 2018/2019, votre enfant rentrera en maternelle ou CP ? **Vous pouvez dès maintenant procéder à son inscription et si possible avant le 10 avril prochain afin d'anticiper la rentrée 2018/2019 et un éventuel soucis de fermeture de classe à Morainvilliers.**

1/ Retirez en Mairie ou téléchargez la fiche d'inscription sur le site **www.morainvilliers-bures.fr** / rubrique ACTUALITES

2/ Apportez à la mairie cette fiche avec les documents adéquats :

- livret de famille
- carnet de santé de l'enfant
- justificatif de domicile
- tout autre document que vous jugerez utile.

3/ Une fois muni du dossier d'admission ainsi constitué en mairie, vous inscrivez votre enfant directement à l'école auprès des directeurs ou directrices. **Sur Rendez-vous uniquement**

- Ecole élémentaire de Morainvilliers "Suzanne Deutsch de la Meurthe" — Cécile Coupé - Tél. : 09 67 59 30 85
- Ecole maternelle de Morainvilliers "Yves Duteil" — Emilie O'connell - Tél. : 01 39 75 74 29
- Ecole élémentaire de Bures — Pauline Schoeny - Tél. : 01 39 75 78 95
- Ecole maternelle de Bures — Virginie Fougeray - Tél. : 01 39 75 31 70

Affaires scolaires

Dérogations scolaires

Vous n'habitez pas la commune et souhaitez faire scolariser votre ou vos enfant(s) à Morainvilliers ?
Vous devez faire une demande de dérogation scolaire.

1/ Retirez en mairie la demande de dérogation scolaire ou la télécharger sur le site**www.morainvilliers-bures.fr** / rubrique ACTUALITES

2/ Faites la compléter par le service scolaire du lieu de votre domicile.

3/ Puis, déposez en mairie le document dûment complété afin que la commission scolaire qui se réunit mi-juin puisse statuer sur cette demande.

> Les dérogations ne sont attribuées que pour une seule année scolaire.

Il convient par conséquent de les renouveler chaque année.

Elles sont alors étudiées en fonction des possibilités d'accueil de chaque école et des équipements périscolaires de la commune.

Conditions de circulation

Campagne de comptages sur le territoire de la GPSEO

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise souhaite mettre en place un modèle de prévision de trafic. Cet outil vise à simuler les conditions de circulation de tous les véhicules sur l'ensemble de son territoire et ses abords. Il sera ainsi possible d'anticiper l'impact d'un projet d'infrastructure (création d'une nouvelle voie, modification des caractéristiques d'un axe routier…) ou d'un projet urbain (implantation d'emplois et/ou de nouveaux logements) sur les conditions de circulation et de proposer des solutions d'optimisation.

La mise en place d'un tel projet nécessite la réalisation d'une campagne de comptages. Elle sera réalisée par tranches de 7 jours sur les axes concernés entre mars et avril 2018.

Communiqué du Département des Yvelines

La carte Améthyste passe au numérique !

Yvelines
Conseil général

Depuis le 6 mars 2018, les yvelinois éligibles peuvent s'inscrire en ligne afin de recevoir leur titre de transport Améthyste. Le Département des Yvelines, soucieux d'améliorer constamment le service aux usagers, continue à moderniser ses outils. Le Département a mis en place un outil d'inscription en ligne destinés aux bénéficiaires, à leurs familles et aux agents des Centres Communaux d'Action Sociale. Les usagers peuvent se rendre sur amethyste.yvelines.fr pour créer leur compte et s'inscrire au titre de transport Améthyste. Les avantages de cette nouvelle plateforme ?

- Faciliter les démarches,
- Simplifier les demandes d'abonnement grâce à la mise en place d'un dossier unique dématérialisé,
- Diminuer les délais d'instruction.

Fini les pertes de temps : plus d'envoi de dossiers papiers et une saisie des demandes plus rapide grâce aux données pré remplies.

Pour rappel, le titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines destiné aux personnes âgées, aux personnes handicapées à partir de 20 ans, aux anciens combattants et aux veuves de guerre. Ce titre de transport leurs permet, sous réserve d'éligibilité, de voyager gratuitement, ou avec une participation de 25€ pour les anciens combattants ou les veuves de guerre imposables.

Améthyste permet de se déplacer sur tous les modes de transport en commun d'Île-de-France (Métro, RER, bus, tramway et train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail.

Plus de renseignements sur Améthyste :

- sur internet : https://www.yvelines.fr/aide/transport-des-personnes/
- par mail : amethyste78@yvelines.fr
- et par téléphone au 01 39 07 81 20

Résumé du compte-rendu

Conseil municipal du 21 mars 2018

> COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2017 :

M. Julien LORENZO, Maire-Adjoint, préside la séance pendant l'examen et le vote du compte administratif de la commune 2017. Les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT 2017	620 104.18 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT 2017	665 584.63 €
SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT CLOTURE	224 026.00 €
SECTION FONCTIONNEMENT	RESULTAT CLOTURE	1 496 717.97 €
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		1 720 743.97 €

Il y a lieu de constater une discordance par rapport au compte de gestion de 1 462.76 € dans le résultat de clôture de la section de fonctionnement.

En effet, suite à la dissolution de la caisse des écoles, la commune a repris par Décision Modificative n°2 du 15 novembre 2017 l'excédent de fonctionnement dans les écritures du budget de la commune.
La délibération de la DM2 arrivée tardivement n'a pu être traitée par la trésorerie de Poissy sur l'exercice 2017. Les opérations seront donc traduites sur les comptes 2018.
Madame le Maire se retire et il est procédé au vote.
Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2017 de la commune.

La mairie vous informe

> COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Le compte de gestion de la commune établi par le receveur, est le pendant du compte administratif de la commune dressé par l'ordonnateur et qu'ils doivent être examinés par le conseil municipal au cours de la même séance. Ces deux opérations comptables doivent présenter des résultats concordants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune 2017

DECLARE que le compte de gestion de la commune 2017 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

> AFFECTATION DEFINITIVE RESULTAT FONCTIONNEMENT COMMUNE 2017

Considérant l'excédent de fonctionnement constaté de 1 496 717.97 €
Considérant l'excédent d'investissement constaté de 224 026.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 496 717.97 €
Compte 001	Excédent d'investissement reporté	224 026.00 €

> BUDGET PRIMITIF 2018

Après exposé du projet de budget, le Conseil Municipal est invité à examiner par chapitre le budget primitif 2018 de la commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018 de la commune par chapitre.

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	1 543 348.23 €	1 543 348.23 €
FONCTIONNEMENT	4 219 715.97 €	3 988 836.62 €

> VOTE DES TAUX

Le Maire rappelle que :

- la loi de finances 2018 maintien les contraintes budgétaires imposées aux collectivités, notamment en limitant les dotations,
- Morainvilliers réaffirme sa volonté de préserver la qualité de ses services tout en maîtrisant ses dépenses
- Morainvilliers souhaite maintenir son programme d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'augmenter les taux de la Taxe Habitation et la Taxe sur le Foncier Bâti de 1%

FIXE les taux d'imposition 2018 comme suite :

- **Taxe Habitation : 14.87%**
- **Taxe sur le Foncier Bâti : 17.36%**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 84.99%**

> AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS – « CONSTRUCTION TERRAINS DE TENNIS COUVERTS, PADDEL, CLUB HOUSE »

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

FIXE l'échéancier des crédits de paiements ainsi :

CP	2018	2019	2020
2313 - constructions	690 755.00 €	690 755.00 €	
10222 – FCTVA		113 311.45 €	113 311.45 €
1322- Région		404 019.20 €	
1323- Département		303 014.40 €	

La mairie vous informe

> CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Considérant le risque lié à la déclaration de créance de la commune à l'encontre de la société MOLINARO au vu du Décompte Général et Définitif établi le 10 novembre 2017
Considérant qu'il convient de constituer une provision pour risques et charges,
Le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE la constitution d'une provision pour un montant de 209 650.39 €

> SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal DECIDE du montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2018 :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2017 EN €	MONTANT 2018 EN €	VOTE
AFLMB	5 700.00 €	5 700.00 €	Abstention : M ROMERO Pour : 16
AMITIES LOISIRS BURES MORAINVILLIERS	460.00 €	460.00 €	A l'unanimité
BMB	1 300.00 €	1 100.00 €	A l'unanimité
BUR' ANIMATIONS	350.00 €	350.00 €	A l'unanimité
CLUB AMITIE ORGEVAL	350.00 €	350.00 €	A l'unanimité
DONNEURS DE SANG	550.00 €	550.00 €	A l'unanimité
ECOLE JEANNE D'ARC	2 500.00 €	2 500.00 €	A l'unanimité
FNACA	100.00 €	100.00 €	A l'unanimité
LA RECRE DES LOUPIOTS	220.00 €	300.00 €	A l'unanimité
LES RANDONNEURS		250.00 €	A l'unanimité
TEMPS LIBRE	2 552.00 €	2 512.00 €	A l'unanimité
TEMPS LIBRE ECOLE DE MUSIQUE	1 448.00 €	1 488.00 €	A l'unanimité
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	150.00 €	150.00 €	A l'unanimité
VO2 RIVES DE SEINE ATHLETISME	200.00 €	250.00 €	A l'unanimité
LA LICORNE	106 000.00 €	106 000.00 €	A l'unanimité

> SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES

Considérant la proposition de répartition des crédits par classe de la commission scolaire du 21 mai 2015, soit 250 € par classe,
Considérant que l'école élémentaire de Bures a bénéficié d'une participation transport lors de classe découverte 2017
Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de verser une subvention de :

- 750 € à la coopérative de l'école Yves Duteil de Morainvilliers
- 500 € à la coopérative de l'école maternelle de Bures
- 1 750 € à la coopérative de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe

> SUBVENTION PROJET ECOLE SUZANNE DEUTSCH DE LA MEURTHE

Vu le projet de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe pour les élèves CM2 (23 enfants) sur le thème du « patrimoine et cinéma »
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE d'allouer 10€ par enfant à l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe soit un montant de 230.00 € pour son projet pédagogique.

> SUBVENTION PROJET ECOLE ELEMENTAIRE DE BURES

Vu le projet de l'école élémentaire de Bures pour les élèves de CE2-CM1-CM2 (48 enfants) sur le thème du « Anim Passion Nature »
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE d'allouer 10€ par enfant à l'école élémentaire de Bures soit un montant de 480.00 € pour son projet pédagogique.

> CESSION A TITRE DE TRANSFERT DE CHARGE PAR UN PARTICULIER AU PROFIT DE LA COMMUNE

La parcelle cadastrée AC 539, d'une contenance 15 m², est à ce jour comprise dans le Domaine Public de la Commune, comme étant affectée à usage de trottoir. L'entretien de cette parcelle est d'ores et déjà assuré par la Commune.
En conséquence, il a été décidé de régulariser la situation et d'incorporer la parcelle AC 539 au Domaine Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE la cession par Monsieur et Madame M. au profit de la Commune, moyennant le prix d'un euro (1€) à titre de transfert de charge et afin de permettre l'incorporation de la parcelle AC 539 constituant un trottoir entretenu par la Commune dans le Domaine Communal,

- **PRECISE** que le paiement tant du prix que des frais à la charge de la commune interviendront sur justificatif.
- **ACCEPTE** de prendre à la charge de la commune les frais inhérents au déplacement du compteur électrique de M. et Mme M.

> MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE AUX COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE le transfert à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise la compétence « maitrise des eaux pluviales et de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols consécutive » visée à l'article 211-7 du code de l'environnement ;

APPROUVE le transfert partiel à la Communauté urbaine grand Paris Seine et Oise la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI) afférente exclusivement aux bouches et poteaux d'incendie publics raccordés au réseau public d'eau potable, définies aux 1°,2°,4° et 5° du I de l'article R2225-7 du CCGT, à savoir :

- les travaux nécessaires à la création, si la capacité du réseau le permet, et à l'aménagement des bouches et poteaux d'incendie publics raccordés au réseau public d'eau potable ;
- l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces bouches et poteaux d'incendie
- toute mesure nécessaire à leur gestion
- les actions de maintenance destinées à préserver leurs capacités opérationnelles ;

> ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

VU la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur de gaz après mise en concurrence,

Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que la collectivité de Morainvilliers a des besoins en matière d'achat de gaz pour ses bâtiments communaux,

Considérant l'intérêt de la collectivité de Morainvilliers d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel pour ses propres besoins,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz du Syndicat d'Energie des Yvelines.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

> MODALITES ET PRISE EN CHARGE FRAIS LIES A LA FORMATION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les modalités de mise en place du plan de formation

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DIT** que les formations engagées au titre du plan le seront si possible pendant le temps de travail des agents concernés
- **APPROUVE** le principe selon lequel
  - Si la formation est accomplie pendant son temps de travail, l'agent bénéficiera du maintien de sa rémunération
  - Si la formation est accomplie hors temps de travail, il pourra soit être rémunéré en heures complémentaires ou supplémentaires, soit bénéficier de récupération
- **DÉFINIT** le remboursement des frais pris en charge comme suit :

La commune prendra en charge les dépenses ci-dessous uniquement dans le cas où l'organisme de formation (CNFPT ou autre) n'intervient pas. Seuls les frais (de déplacement, de restauration, et d'hébergement) liés aux formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement (en lien avec le métier exercé), peuvent être pris en charge par la commune. Il est stipulé que les frais de repas (midi et éventuellement du soir) réellement engagés par l'agent seront remboursés sur présentation des justificatifs sur la base de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 (limité du taux de 18,60 € par repas, réduit à 50 % lorsque l'agent a la possibilité de se rendre dans une restaurant administratif ou assimilé.

- 66,50 € par hébergement pour Paris, les Hauts de Seine, Seine St Denis et Val de Marne, 49,40 € pour les autres départements.

L'agent utilisant son véhicule personnel sera indemnisé de ses frais de transport, soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins cher, soit sur la base d'indemnités kilométriques :

- 5 CV et moins 0.25 €
- 6 et 7 CV 0.32 €
- 8 CV et plus 0.35 €

Les frais de péage, de parking peuvent être remboursés sur production de justificatifs de paiement.

> INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRI VE COMMUNAL DES PARCELLES AK 112 ET AK 132

VU le procès-verbal définitif de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste de cet immeuble abandonné en date du 17 novembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DIT que la commune s'appropriera les biens ci-après cadastrés dans les conditions prévues par les textes en vigueur

- Section AK numéro 112, d'une contenance de 00ha 28a 41ca, sise 18 rue de la Crette
- Section AK numéro 132, d'une contenance de 01ha 22a 68 ca, sise au lieudit « La Crette »

> RETROCESSION DES ESPACES VERTS DE LA ZAC DES GRANDS SAULES (TRANCHE 2)

En raison de l'absence du procès-verbal de rétrocession, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

> RYTHMES SCOLAIRES – SEMAINE DE 4 JOURS

Vu le communiqué municipal du 5 février 2018 diffusé aux parents d'élèves

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 5 mars 2018 de l'école maternelle de Bures pour le retour à la semaine des 4 jours

Vu l'avis défavorable du conseil d'école du 13 février 2018 de l'école Yves Duteil pour le retour à la semaine des 4 jours

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 6 mars 2018 de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe pour le retour à la semaine des 4 jours

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 8 mars 2018 de l'école élémentaire de Bures pour le retour à la semaine des 4 jours

Considérant les bienfaits d'un temps d'apprentissage allongé le matin plus propice aux enseignements fondamentaux.

Considérant la nécessité de maintenir une pause méridienne animée de 2 heures pour une organisation optimale du service de restauration scolaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** de soumettre au directeur académique des services de l'éducation nationale cette nouvelle organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.
- **DÉCIDE** un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit
  Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 – 12h00 / 14h – 16h30

> AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS « CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE, CONSTRUCTION D'UN LOCAL D'ACTIVITES INTERGENERATIONNELLES, REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EXISTANTE EN CENTRE DE LOISIRS »

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la modification de l'AP/CP

FIXE l'échéancier des crédits de paiements ainsi :

CP	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	2018
2313 - constructions	631 254.20 €	2 045 823.68 €	870 446.64 €	21 223.88 €
10222 – FCTVA		103 550.94 €	335 596.92 €	142 788.07 €
1323 – Département			390 000.00 €	
1341 - DETR		35 100.00 €	81 900.00 €	

> CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée

NOMBRE DE POSTES	SUPPRESSIONS	CREATIONS
1	Adjoint technique 2ème classe à temps complet	Adjoint technique Principal 2ème classe à temps complet

HANDI VAL DE SEINE

La création de la plateforme de services du Handi Val de Seine est l'occasion de vous rappeler que Morainvilliers, appartient aux 33 communes adhérentes à Handi Val de Seine. Depuis 45 ans, ce syndicat intercommunal permet de proposer aux personnes en situation de handicap de nos communes d'être accueillies et accompagnées.

QUI SE CACHE DERRIERE L'APPELLATION HANDI VAL DE SEINE ?

Le Syndicat intercommunal Handi Val de Seine est un Etablissement public de coopération intercommunal (EPCI) et plus précisément un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). Il a été créé en 1969.

Handi Val de Seine c'est une assemblée d'hommes et de femmes élus, issus de différentes communes ayant un même et seul objectif : servir la cause du handicap.

Elus, membres du conseil d'administration, responsables de nos sièges, directeurs d'établissements et personnels, tous sont convaincus du bien-fondé de ces projets en faveur des familles et des personnes handicapées et ne comptent jamais ni leurs efforts, ni leur dévouement. C'est grâce à eux qu'aujourd'hui, que peux se poursuivre l'objectif principal qui est d'œuvrer en faveur des personnes handicapées, répondre à leurs attentes mais également à celles de leurs familles dans le respect et la dignité.

Il compte aujourd'hui 33 communes adhérentes (dernière en date : Gargenville) pour une population totale de 184 656 habitants.

Les villes adhérentes au Syndicat Intercommunal :
Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bouafle, Brueil-en-Vexin, Chapet, Ecquevilly, Evecquemont, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Hardricourt, Juziers, Lainville-en-Vexin, Les Mureaux, Maule, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Montainville, Morainvilliers, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Poissy, Sailly, Saint-Martin-La-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villette.

RÔLE ET PHILOSOPHIE

Si vous avez une personne en situation de handicap dans votre famille, n'hésitez pas à les contacter pour faire une analyse de la situation et connaitre les possibilités qui vous sont proposées. C'est vraiment la raison d'être de notre participation à ce syndicat, répondre à vos besoins.

Au sein d'Handi Val de Seine, c'est près d'un millier de personnes qui est pris en charge par 430 agents.

La philosophie est de créer des établissements pour accueillir des personnes handicapées dans le territoire du Val de Seine et ainsi répondre individuellement et collectivement aux attentes des personnes handicapées et de leurs familles (études, conceptions, financements, réalisations), en coordination avec l'association de gestion.

Depuis sa création, le syndicat intercommunal a réhabilité ou construit 14 établissements.

Les objectifs de ce syndicat sont :

- Accompagner à tous les âges, les personnes dont le handicap principal est le handicap mental.
- Promouvoir leur autonomie.
- Favoriser leur accession au savoir et à la culture : pour cela, gérer des établissements spécialisés de proximité créés en intercommunalité afin de réaliser un véritable maillage répondant le mieux aux besoins de chacun, avec le souci de les adapter à nos spécificités locales : sociales et démographiques.
- Témoigner du respect et de la reconnaissance de leur place dans notre société.

QUI FAIT QUOI ?

Le comité syndical composé de 66 délégués titulaires et 66 délégués suppléants, se réunit en assemblée générale au minimum trois fois par an. Il règle par ses délibérations, toutes les affaires du syndicat intercommunal. Un quorum de 50 % + 1 de membres présents est obligatoire pour prendre ces décisions.

Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et de huit assesseurs.

Le personnel regroupe une responsable administrative et financière, un responsable de la logistique, une comptable/ressources humaines et une secrétaire.

La gestion comptable est assurée par le Receveur principal des Mureaux.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT, LA PARTICIPATION DES COMMUNES

Les 33 communes participent au fonctionnement du syndicat intercommunal en versant une participation de 1,184 € par habitant (frais de gestion courante et frais de personnel) soit 3338€ pour Morainvilliers..

L'investissement est financé par des subventions de l'Etat, de la région ou du département, par l'emprunt et par les fonds propres du syndicat intercommunal.

Dossier du mois

Le montant des participations communales qui s'élève à 217 997 € au total pour 2018 a été approuvé par le comité syndical lors de sa Séance du 21 décembre 2017. Ainsi, si vous habitez dans l'une des communes adhérentes, un membre de votre famille pourra être accompagné.

Aubergenville 13 691€, Aulnay-sur-Mauldre 1 388€, Bazemont 1 862€, Bouafle 2 520€, Brueil-en-Vexin 852€, Chapet 1 508€, Ecquevilly 4 885€, Evecquemont 953€, Pins-sur-Seine 2 765€, Follainville-Dennemont 2 248€, Freneuse 5115€, Gaillon-sur-Montcient 821€, Gargenville 8 340€, Hardricourt 2 488€, Juziers 4 574€, Lainville-en-Vexin 980€, Les Mureaux 37 720€, Meule 7 009€, Meulan-en-Yvelines 11 102€, Mézy-sur-Seine 2 398€, Montainville 644€, Morainvilliers 3 338€, Nézel 1 344€, Oinville-sur-Montcient 1 325€, Poissy 44 296€, Sailly 457€, Saint Martin-La-Garenne 1 185€, Tessancourt-sur-Aubette 1171€, Triel-sur-Seine 14 432€, Vaux-sur-seine 5 694€, Verneuil-sur-Seine 18 299€, Vernouillet 11 957€, Villette 636€.

LE PATRIMOINE : 14 ETABLISSEMENTS SOIT 40M€

Les dates de créations de nos établissements :

- 1972 : L'Institut Médico-Educatif Alfred BINET aux Mureaux
- 1984 : L'Etablissement et Service par le Travail Le Petit Parc à Ecquevilly
- 1988 : Le Foyer d'hébergement Jacques LANDAT à Hardricourt
- 1989 : Le Service d'Education Spéciale et de soins à domicile André LARCHE aux Mureaux
- 1989 : Les appartements du Foyer d'hébergement Jacques LANDAT à Meulan
- 1990 : La Section d'Adaptation Spécialisée à Ecquevilly
- 1992 : Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Pierre LEGLAND aux Mureaux
- 1994 : Le pavillon du Foyer d'hébergement Jacques LANDAT à Meulan
- 1996 : La Maison d'Accueil Spécialisée Léon HERZ à Ecquevilly
- 1998 : Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale du Val de Seine à Epône
- 1998 : Le Foyer de Vie à Ecquevilly
- 2006 : La Maison d'Accueil Spécialisée Henri CUQ à Limay
- 2007 : L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail La Grange Saint-Louis à Poissy
- 2012 : Le Foyer d'Accueil Médicalisé Jacques Saint-Amaux à Limay
- 2014 : Le siège social du Syndicat et de l'Association Handi Val de Seine à Verneuil-sur-Seine
- 2014 : Espace Michel VENANT au sein de l'IME des Mureaux
- 2015 : Résidence Accueil de Follainville-Dennemont
- 2016 : La Plateforme de services à Epône (comprenant le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale du Val de Seine, un Centre d'Accueil de jour et un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)

LA DERNIERE INNOVATION « LA PLATEFORME DES SERVICES »

Au fur et à mesure des années et des besoins, Handi Val de Seine a enrichi sa gamme de services et d'établissements. Après la mise en place de 14 établissements, la nouvelle plate-forme de services vient proposer une réponse aux adultes handicapés vivant en milieu ordinaire pour favoriser leur autonomie.

La plateforme de services à Epône, c'est trois services innovants et complémentaires regroupés en un seul lieu pour un accompagnement en milieu ouvert de 250 personnes en situation de handicap.

« L'originalité de la plateforme de services, c'est qu'elle est destinée aux adultes en situation de handicap, vivant dans le milieu ordinaire en dehors des institutions, afin de les accompagner dans leur évolution, au rythme du temps, des aléas de leur vie et en fonction de leur pathologie, de leur handicap, en respectant leur désir d'autonomie. » C'est ainsi que Hubert François-Dainville, président d'Handi Val de Seine, a présenté les trois services, inaugurés le 13 décembre 2017, en précisant qu'il s'agissait d'un accompagnement médico-social ambulatoire de proximité.

Cette plateforme a pu voir le jour grâce à la réponse positive à un appel à projet en 2015. C'est la création et le regroupement dans un unique lieu d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de 30 places, d'un centre d'accueil de jour (CAJ) de 20 places, autour d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), déjà existant, de 80 places dont 30 dédiées aux personnes en situation de handicap psychique.

Le SAMSAH
Contribue à la réalisation du projet de vie de la personne handicapée psychique par un accompagnement médical, paramédical et social adapté à ses besoins en proposant les moyens nécessaires pour vivre le mieux possible à domicile et dans la cité.

Le CAJ
Accueille et accompagne les personnes dans leur projet d'avenir en leur proposant des activités réhabilitantes et socialisantes. Il permet également d'offrir aux aidants des temps de répit.

Le SAVS
Permet à la personne accompagnée de vivre en milieu ordinaire selon son projet de vie et de développer, maintenir ou soutenir ses capacités d'autonomie pour favoriser son insertion sociale.

EN CONCLUSION

Même si aujourd'hui nous pouvons dire que le regard de la société sur le handicap a changé, il reste néanmoins beaucoup à faire dans ce domaine. Il est nécessaire de s'engager résolument dans ce vaste chantier que constituent la reconnaissance, l'insertion et l'épanouissement de la personne handicapée dans la société. C'est ainsi que nous donnerons son vrai sens à l'égalité des chances.

Le mot du Président de Handi Val de Seine, M. Hubert François-Dainville

« C'est un beau message envoyé à tous : l'attention et le soutien des personnes en situation de handicap ne sont pas uniquement réservés aux familles.

C'est l'affaire de tout citoyen !

Les élus, en choisissant depuis plus de 45 ans de créer et gérer des établissements, affirment haut et fort la responsabilité de chacun d'entre nous envers les plus faibles et font ainsi rayonner la Fraternité inscrite au fronton de nos mairies. Je remercie tous ceux qui, avec audace et détermination, œuvrent pour que Handi Val de Seine continue à réaliser ses projets.»

HANDI VAL DE SEINE | ■ Siège Handi Val de Seine ■ 1 place de la Galette ■ 78480 Verneuil-sur-Seine
■ Tél : 01 84 28 00 70 ■ E-mail : contact@agehvs.org ■ www.handivaldeseine.org

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Exposition « construire ensemble Grand Paris Seine & Oise »

Depuis 2016, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement. Elle s'est engagée, peu après sa création, dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qu'elle souhaite ambitieux et respectueux des équilibres et des spécificités du territoire. A partir de 2020, à l'issue de l'approbation du PLUI, celui-ci s'appliquera à l'ensemble des 73 communes qui composent GPS&O

Afin de vous aider à mieux comprendre les enjeux et les évolutions du PLUI, une exposition « Construire ensemble Grand Paris Seine & Oise » se tiendra dans le hall de la mairie, pendant les heures d'ouverture, du MERCREDI 18 AVRIL au LUNDI 07 MAI.

Edition touristique

La communauté urbaine GPSEO s'offre son guide du Routard

À l'initiative de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, un guide du Routard Vallée de Seine, de Conflans aux portes de la Normandie vient d'être édité, vantant les charmes touristiques de ce territoire regroupant 73 communes.

« Le guide que vous tenez entre les mains n'est pas un simple guide touristique, c'est surtout le témoignage d'une ambition, celle de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise »

Par ces mots d'introduction figurant dans les premières pages du guide du Routard Vallée de Seine, de Conflans aux portes de la Normandie paru le 7 mars dernier, Philipe Tautou, président de la communauté urbaine, résume la démarche : vanter les charmes touristiques du territoire, de Conflans-Sainte-Honorine jusqu'à Bonnières-sur-Seine.

Ce territoire regorge de pépites culturelles, architecturales, touristiques, environnementales et culinaires.

L'objectif de ce guide est de faire découvrir, pour un week-end par exemple, une destination touristique sur un territoire coincé entre Paris et la Normandie.

Enquête attractivité GPSEO

Alors que le projet de territoire est en cours d'élaboration, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise souhaite recueillir l'avis des habitants et des acteurs locaux sur l'attractivité du territoire, sur tous les plans : économique, culturel, résidentiel, touristique… A cet effet, une enquête comprenant une cinquantaine de questions (obligatoires ou non) a été mise en ligne. Elle est accessible via l'article publié sur le site internet gpseo.fr : **https://gpseo.fr/un-territoire-reinventer/un-territoire-strategique/attractivite-de-la-communaute-urbaine-gpso-vous**

La Sous-préfecture des Yvelines

Arnaques de démarchage en matière d'accessibilité des locaux recevant du public

La loi du 11 février 2005 a prévu la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public (ERP) pour le 1er janvier 2015. Les établissements qui ne se sont pas mis en conformité avec la loi sont tenus de déposer en mairie ou en préfecture un dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

Or dans le cadre d'un démarchage commercial réalisé par courrier, par courriel ou par téléphone, des entreprises proposent à des professionnels (commerçants, professions libérales, indépendants) la réalisation du diagnostic d'accessibilité de leurs locaux, après les avoir informés des sanctions encourues en cas de non-respect de la réglementation.

Ces sollicitations laissent à penser que le recours à ce service est obligatoire et qu'il est proposé par un organisme officiel ou agréé. Les professionnels sont incités à remplir un formulaire en ligne et à fournir leurs coordonnées bancaires puis sont prélevés de sommes plus élevées que celles initialement énoncées lors du démarchage.

Les professionnels ne bénéficient pas du délai de rétractation de 14 jours prévu par le Code de la consommation dans le cadre d'une vente à distance, ce délai étant spécifiquement réservé aux consommateurs. De plus, dans le cas où une prestation a été rendue, ceux-ci sont contractuellement redevables de la somme demandée pour sa réalisation.

La Direction Départementale de la Protection des Populations, qui a reçu de nombreuses plaintes, appelle les professionnels à la plus grande vigilance lorsqu'ils sont confrontés à des démarchages commerciaux proposant des diagnostics accessibilité pour leurs établissements.

> HOMMAGE AUX VICTIMES DU 23 MARS 2018

Après les épisodes de violence que la France a vécu le vendredi 23 mars à Paris et à Trèbes, les drapeaux ont été mis en berne au fronton de la mairie de Morainvilliers. Ce geste témoigne de notre soutien à toutes les victimes de la haine aveugle. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et à leurs proches. Il marque notre admiration et notre respect pour le Colonel Arnaud BELTRAME. Il rappelle notre reconnaissance face à l'engagement des forces de gendarmerie pour notre sécurité.

Fabienne DEVEZE, Maire de Morainvilliers & l'Equipe municipale

Initiative personnelle

Le civisme d'une famille Buroise salué

Pendant les vacances de février, 2 enfants en vacances chez leurs grands-parents ont profité d'une balade dans la forêt à Bures pour faire un geste éco en ramassant 2 sacs poubelles de détritus divers (canettes, bouteilles en plastique et en verre, papiers divers,…).

Les Services techniques de la Mairie ne pouvant pas toujours faire face aux nombreuses incivilités, nous félicitons cette famille et invitons d'autres enfants à faire de même lors de leur balade en forêt ou dans les champs. Les beaux jours arrivent …. Voir des forêts et des chemins propres c'est toujours plus agréable !

Ensemble, soyons vigilant pour le respect de la nature ! A vos sacs poubelles !

Vie du village

Carnaval « Costumes du Monde » !

Samedi 24 mars au matin, une foule colorée a défilé dans les rues de Bures. Le Carnaval 2018 a une fois de plus rencontré un franc succès grâce au formidable travail de décoration des enfants de La Licorne aidés de leurs « Super-Animateurs » qui ont réalisé le bonhomme Carnaval et toute la décoration du camion des services techniques ! Merci à tous les enfants magnifiquement déguisés, aux parents pour leur participation et leur contribution en pâtisseries, aux élus qui ont assuré l'organisation et le buffet gourmand lui aussi qui a réuni tous les participants à la fin du défilé et après avoir regardé brûler le fameux bonhomme Carnaval pour fêter l'arrivée du printemps ! A l'année prochaine sur Morainvilliers !

Vendredi 6 et samedi 7 avril 2018

Collecte de vos souvenirs pour les 80 ans de la SNCF !

Yvelines
Conseil général

Les 6 et 7 avril prochains, les Archives départementales des Yvelines participent à l'événement « 80 ans de la SNCF » en proposant une collecte de documents auprès de tous les particuliers qui conserveraient des souvenirs professionnels ou de famille liés au train. Ces journées seront aussi l'occasion de découvrir les fonds exceptionnels des Archives consacrés aux chemins de fer, de parcourir des expositions spécifiques, et de visiter les espaces de conservation.

Qu'est-ce l'événement « 80 ans de la SNCF » ?

Pendant toute l'année 2018, SNCF invite les Français à célébrer avec elle ses 80 ans. Cet anniversaire est placé sous un double signe : celui du patrimoine, avec une invitation au partage, et celui de l'innovation qui fait découvrir le Groupe SNCF d'aujourd'hui et le projette vers l'avenir des mobilités. Près d'un Français sur cinq a un parent ou un ancêtre cheminot. Chaque famille a sans doute des photos oubliées dans un carton, des cahiers d'apprentis laissés par un grand-père, des billets de train conservés en souvenir d'un voyage, des objets liés à la SNCF… Alors, pourquoi ne pas les mettre en lumière, les partager ? Une plateforme a été spécifiquement créée pour l'occasion à l'adresse : www.collection80.sncf.com sur laquelle il est d'ores et déjà possible de déposer des documents en ligne. La SNCF propose aussi de rencontrer les contributeurs en direct en organisant différents points de collecte tout au long de l'année.

Deux journées de collecte dans les Yvelines

Les vendredi 6 et samedi 7 avril 2018, de 10h à 17h, archivistes et personnels de la SNCF accueilleront aux Archives départementales des Yvelines tous ceux qui souhaitent faire connaître leurs archives privées sur cette thématique. Ils seront invités à apporter leurs documents pour les faire numériser sur place et les publier sur la plateforme. Ils pourront également proposer des dons.
Il est recommandé de prendre rendez-vous au préalable pour faire numériser ses documents, planning des rendez-vous sur **www.collection80.sncf.com.**

Des fonds exceptionnels aux Archives départementales

Les Archives départementales conservent un fonds exceptionnel concernant les premières lignes de chemin de fer et de tramways à destination des voyageurs. Le territoire actuel des Yvelines et des Hauts-de-Seine a été un véritable laboratoire du système technique ferroviaire et de gestion de l'espace public autour de ce réseau : construction des premiers ouvrages d'art comme le viaduc du Val Fleury de Meudon et la rampe de Saint-Germain, des premières gares en centre-ville comme les gares rives droite et rive gauche de Versailles, la mise en service des premiers tramways à vapeur entre Rueil et Marly, création du plus important centre ferroviaire à Trappes regroupant un dépôt de locomotive, une gare de triage et une cité cheminote… Une exposition de plusieurs documents de ce fonds sera présentée pendant ces journées.
Exposition photo 3 heures par jour, 15 heures par semaine, 60 heures par mois
Le photographe Jean-Bernard Barsamian partage des instants capturés pendant ses trajets quotidiens sur les lignes du RER : « Voilà 3 ans que j'ai repris les transports en commun et que j'y passe une grande partie de mon temps à l'instar de nombreux Franciliens. Comme beaucoup, je lis, j'écoute de la musique, je dors pendant mes parcours quotidiens. J'observe également les gens, les paysages et surtout la vie qui passe dans le RER. J'ai commencé à faire des photos « sur le vif » de ce qui m'interpelait, de ce qui attirait mon attention. Quel meilleur outil que le smartphone pour saisir au mieux l'instantanéité de ces morceaux de vie ? »

Des visites des Archives départementales

Exposition en accès libre

Pendant ces journées, les Archives proposent de visiter les coulisses des Archives, des espaces en temps normal non accessibles au public.
Horaires des visites : 11h00 – 14h00 – 15h30
Sur réservation à l'adresse : archives@yvelines.fr ou par téléphone au 01 61 37 36 30.
PROGRAMME COMPLET A L'ADRESSE http://archives.yvelines.fr

A vos agendas

Mardi 1er mai 2018

Association Team Auto 78

Pour les amoureux des voitures tuner, L'association TEAM AUTO 78 organise sa 3ème exposition de voitures de sport sur l'esplanade devant la mairie le mardi 1er mai 2018 entre 14h et 19h. Venez nombreux admirer les bolides.

L'exposition de l'année dernière, à la même date !

Mardi 15 mai 2018

Course solidaire avec Action Contre la Faim

Le 15 mai, les élèves de CM2 du village participeront à la course contre la faim avec les élèves de 6ème du collège Le Corbusier de Poissy. La course consiste à parcourir en une heure le plus de kilomètres en courant ou en marchant. Chaque kilomètre parcouru rapporte une somme d'argent à l'association afin de financer une aide auprès d'enfants de pays en guerre.

De ce fait, des élèves du village vont être amenés à venir solliciter votre participation (promesse de dons) munis de leur passeport « Mon livret solidaire primaire » afin de récolter le maximum d'argent pour l'association. L'élève repassera dans les 15 jours après la course récolter les dons promis, idéalement sous forme de chèque ce qui vous garantira de recevoir un reçu fiscal automatiquement pour tout don supérieur ou égal à 8 euros.

Nous vous remercions par avance pour l'accueil que vous leur apporterez et votre générosité.

Les directrices et enseignantes de CM2

Retrouvez-nous ou **écrivez-nous** sur :

1. www.morainvilliers-bures.fr
2. accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr
3. https://www.facebook.com/villedemorainvilliersbures

Petites annonces

GARDE D'ENFANTS

> **Assistante maternelle agréée** et diplômée du CAP petite enfance, **dispose d'une place** hors mercredi après-midi. Vous pouvez me contacter au **06 07 39 59 72**.

> **Assistante maternelle agréée** en pavillon sur Morainvilliers **dispose d'une place** pour la rentrée 2018/2019 pour un bébé ou un enfant non scolarisé sur 5 jours par semaine de 9 à 10 heures par jour. Merci de me contacter au **06 27 84 59 03.**

> Nous sommes les parents d'un bébé de 5 mois et nous **recherchons une famille sur Morainvilliers** avec qui l'on pourrait faire une **garde partagée** et ce à partir du mois d'Avril 2018. Merci de nous contacter au **06 44 36 14 40.**

SERVICES A DOMICILE

> **Je cherche une femme de ménage** sur Morainvilliers qui fait également du repassage. Merci de me contacter au **06 60 45 25 61.**

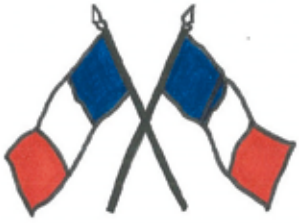

DEMANDE DE MOBILISATION GENERALE

Morainvilloises, Morainvilliois, Buroises et Burois,

Travaillant à la rédaction d'un recueil dont le but est de rendre hommage à chacun des Morts pour la France durant la Première Guerre mondiale, dont les noms sont gravés au monument aux Morts communal, je souhaite illustrer chaque chapitre par une photographe du soldat auquel il est dédié.
Ce recueil sera remis gracieusement aux enfants des écoles lors de la cérémonie du 11-Novembre 2018.

Les registres d'incorporation détenus par les Archives départementales ne comportent pas de clichés photographiques. Les seules pièces matriculaires sur lesquelles sont susceptibles d'apparaître les visages des mobilisés sont, parfois, les livrets militaires qui ont été remis aux combattants ou à leurs familles à l'issue des hostilités.

J'ai donc l'honneur de solliciter, de nouveau, votre concours en vous priant de bien vouloir rechercher, dans vos archives familiales, une photographie de votre ancêtre, de préférence en uniforme, à défaut en civil, le principal étant que ce cliché le fasse revenir à jamais parmi nous.

Merci aux personnes qui m'ont déjà répondu favorablement.

Chères concitoyennes et chers concitoyens, votre aide m'est indispensable.
Je vous remercie par avance et vous salue bien cordialement.

Gilbert GICQUEL 01 39 75 60 48 / 06 16 37 32 43 gilbert.gicquel3@wanadoo.fr

BIBLIOTHEQUE
MORAINVILLIERS-BURES
Ecole de Bures
5 Rue de la croix de l'orme

Présidente : Marie-Louise BATAILLE
01 39 75 88 84

B-M-B

Mardi : 16h00/18h30
Vendredi : 16h00/18h00
Samedi : 10h30/12h30

01 39 75 81 40

biblibmb@gmail.com

Note de lecture n° 109 rédigé par Gilbert Lemétayer

Les pierres sauvages

écrit par Fernand Pouillon
1964
Editions du Seuil
Points

Le nom de Fernand Pouillon résonnera chez les plus anciens des lecteurs comme celui d'un architecte, l'un des plus brillants de sa génération, dont la carrière fut interrompue brutalement par une condamnation pour des malversations immobilières dans lesquelles sa naïveté l'avait laissé être entrainé par des promoteurs véreux. Avant d'avoir une seconde vie, essentiellement en Algérie, il mit à profit sa disponibilité pour mettre sur le papier ses idées sur l'architecture, en particulier dans cet ouvrage, dans lequel il raconte la construction de l'abbaye cistercienne du Thoronet que l'on peut encore visiter aujourd'hui. Il rédige ainsi le journal du moine, maître d'œuvre du projet, envoyé par le supérieur de Clairvaux, pour en diriger la conception et les travaux, au XIIème siècle. Mais en plus de l'aspect historique du récit, grâce auquel le lecteur comprend les difficultés matérielles extraordinaires que rencontraient les grands bâtisseurs de l'époque et les conditions inhumaines dans lesquelles les moines et les convers devaient travailler, Fernand Pouillon réussit à faire part de ses propres interrogations. Le maître d'œuvre du Thoronet, c'est lui quand il affirme : « *La difficulté est l'un des plus sûrs éléments de la beauté* » ou qu'il « *médite sur les vertus des songes, sur l'aide indiscutable qu'ils apportent dans notre vie de constructeur* ». C'est tout le processus de création est ainsi analysé compris la relation, essentielle dans ce domaine, entre la plastique et le technique.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Club d'amitiés Loisirs a le plaisir de vous proposer pour l'année 2017-2018

Présidente :
Mme Martine VALLA
01 39 75 51 05
06 15 12 25 95

Des visites :

2 possibilités vous sont proposées :

participation pour effectuer **uniquement la sortie qui vous intéresse : 12 € / personne**

Si vous êtes intéressé par une de ces deux propositions, merci de contacter
Mme Martine DUSCH au 06 13 53 34 91

Vendredi 06 avril	Vendredi 18 mai
Parc ouest de la cité Universitaire et visite des 3 pavillons RDV 10 h 30 Sortie RER Cité Universitaire (ligne B)	**Les écrivains du Père Lachaise** RDV 10 h 30 Boulevard Ménilmontant Entré principale Métro Philippe Auguste ou Père Lachaise

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

LA LICORNE
ASSOCIATION

Zoom arrière sur le séjour à la montagne :

La Licorne a organisé un séjour ski à la Chapelle d'Abondance du 17 au 24 février 2018.

20 enfants de 6 à 12 ans ont participé au séjour avec au programme : ski avec trois moniteurs ESF, initiation à la conduite en chiens de traineau, descente aux flambeaux, courses de luges ...

Les champions ont obtenu :
médaille de bronze,
3ème, 2ème et 1ère étoiles
ainsi que le flocon.

Les sorties prévues pendant les vacances de printemps :

Mercredi 18 avril

Mercredi 25 avril

cité des sciences & de l'industrie

Sorties réservées aux adhérents de l'association La Licorne

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

WEEK-END SPORTIF A MORAINVILLIERS
16 JUIN ET 17 JUIN

Morainvilliers - Bures

Temps-Libre

Comité Départemental 78 Sport en Milieu Rural

SAMEDI 16 JUIN 2018

2 ème édition

COURSE VÉLO NATURE

OUVERT A TOUS

- 14h00 : Enfants ou parents - enfants 2 km
- 14h30 : Jeunes 6km
- 15h30 : Adultes 10km

Tarifs et inscriptions sur : CDSMR78.FR

Contacts : 0685612381 / cdsmr78@gmail.com

Morainvilliers - Bures

ASSOCIATION FETES et LOISIRS de MORAINVILLIERS-BURES

LE TRAIL DU VIEUX LAVOIR

DIMANCHE 17 JUIN 2018

12 ème édition

TRAIL DU VIEUX LAVOIR

10 KM / 21,1 KM / 35 KM

COURSES ENFANTS / MARCHE NORDIQUE

Pour participer à l'une des épreuves, nous vous invitons à vous connecter sur le site :

http://trailduvieuxlavoir.com/

Vous y trouverez un module d'inscription en ligne, sécurisé. Cette année il n'y aura aucune inscription par bulletin excepté pour la MARCHE NORDIQUE (Bulletin disponible sur le site). Le nombre d'inscriptions est limité à 700 dossards toutes courses confondues. AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE.

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que BÉNÉVOLE pour l'une ou l'autre de ces manifestations, n'hésitez pas à nous contacter par le biais de la mairie ou des sites ou adresses internet.

VOUS SEREZ LES BIENVENUS !

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.